



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 25 mars 2022

SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE

La préfecture de la Vienne déploie un dispositif d'accueil pour les ressortissants ukrainiens déplacés

Pour répondre aux besoins de prise en charge des ressortissants ukrainiens fuyant la guerre, les services de l'État dans la Vienne organisent la montée en puissance des conditions d'accueil et d'hébergement et déploient des capacités d'accueil d'urgence avec l'organisation de sas temporaires pour la mise à l'abri :

- **Sas pérenne de 48 places** géré par AUDACIA à Chasseneuil-du-Poitou
- **Sas temporaire de 30 places** armé par la Croix-Rouge, au gymnase des Écossais à Poitiers (ouvert depuis le 18/03/2022) ;
- **Sas temporaire de 50 places** armé par la Croix-Rouge avec l'appui du CCAS, au gymnase Saint-Nicolas à Montmorillon (ouvert depuis le 24/03/2022) ;
- **Sas temporaire de 50 places** armé par la Croix-Rouge au gymnase du Sanital à Châtelleraut (ouverture le 30/03/2022).

Ce sont donc **178** places destinées à accueillir des ressortissants ukrainiens sur une courte durée (2-3 nuits) actuellement déployées dans le département.

Ces sas ont vocation à orienter les personnes, en fonction de leur situation, vers des solutions plus durables. Ces dernières sont en cours de mobilisation en lien avec les personnes morales (collectivités, entreprises, associations...) et les propositions de particuliers sont en cours de qualification.

À ce jour, les propositions recensées sur la plateforme « démarches simplifiées », pour une durée de mise à disposition de plus de 6 mois font état de :

- **171** places émanant de personnes morales
- **319** places émanant de particuliers dont **56** places dans des logements indépendants.

En parallèle, l'ensemble des services de l'État, en lien avec les collectivités locales et les associations, sont mobilisés pour accompagner les déplacés sur le plan sanitaire, éducatif, et professionnel pour faciliter leur intégration.

Point de situation dans la Vienne au vendredi 25 mars 2022

285 ressortissants ukrainiens dont **88** enfants sont enregistrés en préfecture.

93 autorisations provisoires de séjour (APS) ont été délivrées.

82 personnes sont actuellement accompagnées par Audacia, association mandatée par la préfecture de la Vienne :

- **26** personnes au sein du sas d'accueil temporaire collectif de Chasseneuil-du-Poitou ;
- **56** personnes orientées vers des hébergements proposés par des collectivités ou des particuliers.

Contact presse

Cabinet du préfet

Bureau de la communication

interministérielle

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La préfecture de la Vienne ne dispose pas du nombre de personnes bénéficiant d'une solution d'hébergement issue d'une mobilisation de la solidarité familiale ou amicale.

Enfin, **20** enfants sont scolarisés ou en cours de scolarisation.

Ces chiffres évoluent quotidiennement.

La préfecture de la Vienne rappelle que pour faciliter la prise en charge et l'orientation des ressortissants ukrainiens dès leur arrivée dans la Vienne, ils sont invités à se signaler directement en préfecture où un guichet dédié est mis en place **ou** en ligne sur :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/enregistrement-en-ligne-ressortissants-ukrainiens->

Jean-Marie Girier, préfet de la Vienne, salue une nouvelle fois la mobilisation exceptionnelle des associations, des collectivités locales et des particuliers.

Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers